



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Joëlle Mbeka, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Jos Bertrand, *Conseillers*.

Séance du 24.11.20

#Objet : Rapport d'activité 2019 - Conférence des Bourgmestres - Présentation : Olivier Deleuze.#

Séance publique

En application de l'article 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Présentation de la Conférence des Bourgmestres

La Conférence des Bourgmestres n'a pas d'existence légale, mais les Communes peuvent prévoir dans leur budget une participation financière à son fonctionnement.

Il n'y a pas de vote et n'émet que des avis auxquels ses membres sont libres de ne pas se conformer.

Elle était présidée par le Bourgmestre de Bruxelles jusqu'en 1973. Depuis la présidence est tournante entre Bourgmestres de chacune des 5 familles politiques représentées.

C'est purement technique.

Comme elle n'a pas d'existence légale et que tout est informel, il n'y a pas de rapport d'activités.

Présences à la Conférence des Bourgmestres : 14/16 comme indiqué dans le Cadastre des mandats publics à Watermael-Boitsfort publié sur le site de la Commune.

On peut classer les points abordés en 3 catégories.

1. Les points relevant de la compétence du Parlement Régional Bruxellois

J'estime que ces points doivent avant tout être débattus dans les assemblées dont c'est la compétence et interviens très peu dans cette exportation des discussions parlementaires dans notre Conférence. D'autant plus que certains Bourgmestres cumulent cette fonction avec celle de Député régional, ce qui n'est pas mon cas. Aucun accord entre nous n'est indispensable ni même possible.

Exemple :

- La modification du Cobat

2. Les points abordés afin d'aller vers une harmonisation ou une coordination de nos positions, sans obligation de résultat.

Exemples :

- Mise en place du logiciel informatique Nova 5 de mise en œuvre du COBAT
- Le bulletin d'information communale et les tribunes politiques
- La valorisation barémique des agents locaux
- Le système télépolice
- La fermeture des parcs communaux lors de tempêtes
- Le Tour de France 2019

3. Les points où nous avons estimé qu'il fallait que nous ayons une position commune.

Exemples :

- Le règlement générale de police (accord en 2019)
- Les protocoles d'accord avec le Parquet sur les infractions mixtes
- La mise à disposition, via un logiciel à but lucratif, des emplacements de parkings se trouvant devant les garages
- Le memorandum préélectoral.

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 25 novembre 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze